

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20240118-DELIB2024-04-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 10
Votants 13
Abstention 0

Délibération N°2024-04
Abroge la délibération 2024-03

Exercice 2024

L'an deux mil vingt quatre
Le 18 janvier 2024

Date de convocation : 12 janvier 2024

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAC, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

Absent excusé : Sophie BERTRAND, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAC, Mary STIANTI- DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Géraldine MARTYNIAC,

OBJET : Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la semaine scolaire organisée actuellement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours et dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Il rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Après consultation des professeurs des écoles et des parents d'élèves, il s'avère qu'une majorité souhaite le maintien de la semaine de 4 jours de la semaine scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir sur quatre jours la semaine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la répartition sur quatre jours de la semaine scolaire dès la rentrée 2024 comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 15 – 11 h45 et 13h30 – 16 h.

La pause méridienne reste inchangée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de modification des horaires scolaires auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Fait et délibéré à QUINCY
Le 18 janvier 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Géraldine MARTYNIAK



-Transmis aux représentants de l'Etat le : 02 janvier 2024
-Publié le : 03 janvier 2024